

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

## AMENDEMENT

N ° CS656

présenté par

Mme Battistel, M. Delautrette, M. Guedj et Mme Pires Beaune

-----

### ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.